

Paris, le 22 mars 2020

Information Coronavirus n°6

Objet : Mesures du gouvernement pour faire face à l'épidémie de Covid-19

M. Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé a tenu une conférence de presse hier, durant laquelle il a affirmé qu'il fallait s'attendre à ce que la situation continue de s'aggraver dans les prochains jours avant que les effets du confinement ne fassent leur preuve.

Sur les interrogations des Françaises et des Français quant au confinement : le ministre a saisi le Conseil scientifique qui rendra des conclusions publiques ce lundi 23 mars.

Il a également détaillé la gestion du stock des masques et la stratégie de dépistage mise en œuvre par les autorités.

- **Tout est mis en œuvre pour augmenter notre stock de masques chirurgicaux et FFP2 :** Toute commande possible a été passée, toute production disponible a été réquisitionnée et toute distribution possible a été assurée ;
- **A ce jour, des commandes à l'étranger pour 250 millions de masques ont été réalisées. Elles sont livrées progressivement.**
- La France est désormais en capacité de produire 6 millions de masques supplémentaires par semaine, puis 8 millions en avril. Toutes les usines tournent à plein régime.
- **Pour les EHPAD, 500.000 masques par jour seront disponibles.**

Nous avons fait jusque-là le choix d'un usage rationnel, raisonnable et raisonné des tests. Réaliser des tests mobilise d'importantes ressources.

Conformément aux recommandations internationales, nous réservons les tests à des publics prioritaires, les personnes les plus à risques et tout nouveau foyer :

- **Plus de 4.000 tests par jour sont réalisés (60 000 tests réalisés depuis le début).**
- À la suite des recommandations du directeur général de l'OMS, nous allons faire évoluer notre stratégie de dépistage. **L'enjeu c'est d'être en mesure de multiplier nos capacités de test au moment où nous lèverons le confinement. La capacité journalière de réalisation des tests va poursuivre sa montée en puissance.**

Face à la propagation du virus Covid-19, le Président de la République a demandé à chacun d'assurer la poursuite de son activité dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics sont essentielles à la vie économique du pays et à son fonctionnement, en contribuant à des besoins du quotidien des Françaises et des Français comme le logement, l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, les transports et les télécommunications.

Il est donc nécessaire d'œuvrer à la poursuite de leur activité, pour éviter une mise à l'arrêt totale des chantiers, qui déstabiliserait non seulement les entreprises concernées mais aussi l'ensemble de la chaîne économique.

Le Gouvernement et les représentants des entreprises du BTP se sont accordés sur plusieurs principes permettant de renforcer, dans les tout prochains jours, la continuité de l'activité du secteur et la poursuite des chantiers :

- La sécurité du travail sur les chantiers doit donc être assurée à travers des procédures adaptées, notamment pour respecter les gestes barrières et maintenir les distances entre salariés. Dans de nombreux cas, des réorganisations ou des ajustements des pratiques pourraient permettre la poursuite de l'activité.
- Les organisations professionnelles des entreprises du bâtiment et des travaux publics diffuseront dans les prochains jours **un guide de bonnes pratiques pour assurer des conditions sanitaires satisfaisantes sur les chantiers.**
- Dans le cas des chantiers de travaux publics, les grands maîtres d'ouvrage au niveau national et les préfets au niveau local coordonneront et prioriseront les chantiers à poursuivre ou à relancer. Dans le cas de chantiers très complexes, un délai pourra être nécessaire afin de définir des procédures adaptées. De même, une attention particulière sera portée au cas des chantiers au domicile des particuliers lors ceux-ci sont présents.

Pour les entreprises et salariés de l'ensemble du secteur du BTP impactés par la baisse d'activité, les mesures d'urgence prévues par le Gouvernement, notamment l'assouplissement de certaines procédures, la mise en place de mesures d'activité partielle ou encore le recours au fonds de solidarité en cours de mise en place, s'appliqueront de manière rapide sur tout le territoire national, en particulier en termes de délais de réponse et de versements aux entreprises, compte-tenu de leurs difficultés de trésorerie et sur la base de justificatifs simples.

Face à la crise sanitaire, M. Julien DENORMANDIE, Ministre chargé de la Ville et du Logement, a annoncé des mesures d'urgence pour loger les plus démunis et les sans-abris :

- Vendredi, le ministère a annoncé **l'ouverture de plusieurs centaines de chambres d'hôtel pour loger des sans-abris, avec une enveloppe budgétaire dédiée de 50 millions d'euros.**
- Des premiers centres spécifiquement dédiés pour la prise en charge de personnes sans-domicile atteintes du virus ont commencé à ouvrir jeudi 19 mars 2020 sur tout le territoire afin de rendre possible leur confinement lorsque cela n'est pas possible dans leur centre d'hébergement.
- Hier, le ministère a annoncé **2.000 places d'hôtels supplémentaires dans toute la France** et a confirmé l'ouverture des **premiers sites de « confinement » pour les SDF malades du Covid-19 mais ne relevant pas d'une hospitalisation.**

Bien que sa permanence parlementaire soit fermée jusqu'à nouvel ordre, Alexandra VALETTA-ARDISSON rappelle que son équipe parlementaire est en télétravail et continuera de répondre à vos sollicitations.

Pour nous contacter par mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Pour nous téléphoner : 01.40.63.04.06 ou 04.93.16.24.03

Pour suivre notre actualité :



@A_Ardisson



@aardisson

alexandra-valetta-ardisson.fr

Alexandra VALETTA-ARDISSON
Députée La République En Marche des Alpes-Maritimes